



Assemblée générale

Distr. générale
10 janvier 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 76 a) de l'ordre du jour provisoire*

Les océans et le droit de la mer

Les océans et le droit de la mer

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Paragraphe 4

Remplacer le texte actuel par ce qui suit :

4. Deux déclarations ont été faites au titre de l'article 287 de la Convention pendant la période considérée, l'une par Madagascar le 20 décembre 2012 et l'autre par le Timor-Leste le 8 janvier 2013. Le 26 octobre 2012, l'Argentine a procédé au retrait partiel d'une déclaration au titre de l'article 298 qu'elle avait faite au moment où elle a ratifié la Convention.

* A/68/150.

